



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

Le Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;
- VU le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 25 octobre 2022 relatif aux taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports, des jeux Olympiques et Paralympiques,

ARRETE

Article 1^{er} – Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2022 :

Eric MUNIER
Emmanuelle SARRON-RAGONNEAU
David DURAND
Philippe RONDOT
Gilles BION
Loïc DEMANZE
Fadila MAMOUNI
Marie-Emmanuelle PUTZ
Annelise CAMUSET
Isabelle BILLET
Elisabeth DUJOLS
Audrey PERRY
Blandine PILI
Sonia JOSEPH
Annick GIRARDIN.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **30 NOV. 2022**

P/ Le Ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation,

~~LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GESTION DES CARRIERES~~


Vincent GOUDET